

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC121130DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur Christophe Calers, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée par SGS Qualitest Industrie à Orsay le 31/01/2012.

Après avis favorable du CSHS de la circonscription Paris B en date du 16/03/2012, Monsieur Christophe Calers est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 7197, à dater du 27/01/2012.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 27/01/2012, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

(Signature)

Claire-Marie Pradier
Directeur de l'Unité du CNRS n°7197

(Signature)

Christine d'Argouges
Déléguee régionale
CNRS Délégation Paris B

(Signature)

Jean Chambaz
Président de l'Université Pierre et Marie Curie

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants